

Le certificat complémentaire AIPSH prépare les professionnels du sport et de l'animation à accueillir, accompagner et inclure des personnes en situation de handicap dans les activités physiques et sportives, en inclusion individuelle comme en accueil collectif. Il se prépare en complément d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou d'un DESJEPS.

CC AIPSH

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE

84 H EN CENTRE

12 JOURS MINIMUM EN STRUCTURE

PARCOURS DE 6 MOIS

8 À 25 PARTICIPANTS

PRÉSENTIEL

INFORMATIONS OFFICIELLES

INTITULÉ	Certificat complémentaire « Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap »
SPÉCIALITÉ	Sport et animation
MENTION	Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap
CERTIFICATEUR	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
NATURE	Certificat complémentaire associé au BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS

1 PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

EXIGÉ PAR LE CERTIFICATEUR

Exigences réglementaires

- **Qualification sportive** : être titulaire d'un BPJEPS éducateur sportif, d'un DEJEPS Perfectionnement sportif ou d'un DESJEPS Performance sportive
- **Secourisme** : PSC1 ou SST en cours de validité
- **Structure d'accueil** : structure affiliée à la Fédération Française Handisport ou à la Fédération Française du Sport Adapté

Pièces à fournir au dossier

- Copie du diplôme sportif détenu et de l'attestation de secourisme
- Bulletin n° 3 du casier judiciaire vierge et convention relative aux obligations d'honorabilité et de déclaration applicables aux métiers du sport et de l'animation
- Curriculum vitae, pièce d'identité ou titre de séjour, carte vitale ou attestation de droits
- Attestation d'accueil signée par la structure

Ces exigences sont fixées par l'arrêté de la mention et par le certificateur. Elles conditionnent l'entrée en formation et ne peuvent être ni allégées ni modifiées par Educaterra.

PROPRE À EDUCATERRA

Nos modalités de sélection

- Entretien individuel de motivation et de positionnement avec le coordinateur pédagogique
- Dossier complet et place disponible sur la session visée

Ces modalités relèvent d'Educaterra. Elles ne se substituent pas aux exigences réglementaires : l'entretien nous permet de vérifier la cohérence du projet, l'expérience du candidat auprès de publics en situation de handicap et les conditions d'accueil offertes par sa structure.

2 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser les caractéristiques des publics en situation de handicap moteur, sensoriel, mental et psychique
- Conduire un projet d'actions sportives adapté à ces publics et à leur environnement
- Concevoir et conduire en sécurité des cycles de séances en inclusion ou en accueil collectif
- Mobiliser les partenaires, dispositifs et matériels spécialisés du champ du handicap

3 DURÉE ET ORGANISATION

- **Durée du parcours** : 6 mois
- **En centre** : 84 heures
- **En structure** : 12 jours minimum
- **Effectif** : 8 à 25 participants
- **Rythme** : regroupements en centre et mises en pratique en structure
- **Lieu** : Saint-Denis et installations sportives partenaires
- **Modalité** : présentiel, avec accompagnement individualisé
- **Sessions** : calendrier publié sur www.educaterra.fr

4 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Processus d'admission

- 1 **Candidature en ligne** — depuis la page de la formation sur www.educaterra.fr
- 2 **Dossier de candidature** — diplôme sportif, attestation de secourisme et attestation de la structure d'accueil
- 3 **Entretien de positionnement** — avec le coordinateur pédagogique
- 4 **Contractualisation** — signature de la convention ou du contrat de formation, puis entrée en session

Délais d'accès

Réponse à une demande d'information	48 h ouvrées
Étude du dossier de candidature	sous 7 jours
Entretien de positionnement	sous 10 jours
Confirmation d'inscription	sous 10 jours
Clôture des inscriptions	1 semaine avant

Candidatures ouvertes dès la publication de la session sur www.educaterra.fr. Inscription possible jusqu'à une semaine avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Rétractation : dix jours pour un contrat de formation individuel, onze jours ouvrés en cas de financement CPF.

5 TARIFS ET FINANCEMENT

COÛT DE LA FORMATION

1 800 € net de taxe

Tarif unique pour l'ensemble du parcours, ressources pédagogiques et présentation à la certification incluses.

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Employeur ou OPCO
- Compte personnel de formation (CPF)
- Projet de transition professionnelle — Transitions Pro
- Aide individuelle à la formation — France Travail
- Dispositif SESAME
- Financement personnel (paiement échelonné possible)

6 CONTACTS

- Informations et inscriptions : admission@educaterra.fr
- Standard : +33 (0)1 48 34 68 33
- Candidature en ligne : www.educaterra.fr

- **Référent handicap** : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr
- **Réclamations** : administration@educaterra.fr
- **Site de formation** : 3 rue de Brennus, 93210 La Plaine Saint-Denis

7 MÉTHODES MOBILISÉES

L'équipe qui encadre la formation

- Un **coordinateur pédagogique** référent de la promotion
- Des **formateurs** diplômés et professionnels en activité dans leur spécialité

- Une **référente administrative** pour les contrats, conventions et financements
- Un **référent handicap** et un **tuteur en structure**, mobilisables tout au long du parcours

Méthodes pédagogiques

- **Alternance intégrative** : ce qui est travaillé en centre est mis en œuvre en structure, puis analysé au retour
- **Pédagogie active** : mises en situation professionnelle, études de cas, analyse de pratique
- **Apports théoriques** en présentiel, en groupe de 8 à 25 apprenants

- **Plateforme LMS et supports de cours en ligne**, accessibles pendant et après les séquences
- **Accompagnement individualisé** : positionnement, entretiens de suivi, points tripartites

Moyens mis à disposition

- Salles de formation équipées d'écrans tactiles
- Matériel sportif adapté (handisport et sport adapté)

- Installations sportives partenaires accessibles
- Interventions de professionnels du champ du handicap

8 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **À l'entrée** : vérification des prérequis, tests de sélection et entretien de positionnement
- **En cours de formation** : évaluations formatives, mises en situation, dossiers écrits, livret de suivi
- **Certification** : épreuves organisées selon le règlement du certificateur, avec jury
- **Satisfaction** : questionnaire en fin de formation et enquête à six mois

9 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et le registre d'accessibilité est consultable sur le site et dans les locaux. Chaque situation est étudiée avec le référent handicap pour définir les aménagements de parcours, de moyens pédagogiques et d'épreuves, en lien avec l'Agefiph, Cap emploi et la MDPH.

Référent handicap : Nabil Annane — nabil.annane@educaterra.fr — +33 (0)1 48 34 68 33

NOS RÉSULTATS — PROMOTION 2025

80 %

Taux de présentation
à la certification

100 %

Taux d'obtention
du certificat

100 %

Taux de satisfaction
des participants

Périmètre : promotion 2025, site de Saint-Denis — 10 participants entrés en formation, 8 présentés à la certification et 8 certifiés, 2 parcours interrompus avant les épreuves. Le taux d'obtention est le nombre de participants ayant validé rapporté au nombre de participants présentés à la certification. Le détail des indicateurs est publié sur www.educaterra.fr.

UNITÉS DE COMPÉTENCES

- UC1** Conduire un projet d'actions sportives à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des publics en situation de handicap et de leurs environnements
- UC2** Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en sécurité intégrant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel
- UC3** Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en sécurité intégrant des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Les unités de compétences sont évaluées séparément et les unités acquises sont conservées. Le certificat est délivré après validation de l'ensemble des unités ; une session de rattrapage est organisée pour les unités non validées.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Ce certificat complémentaire ne donne pas lieu à équivalence : il complète les prérogatives du diplôme sportif détenu. Un allègement de parcours peut être étudié au positionnement pour les candidats justifiant d'une expérience significative auprès de publics en situation de handicap.

SUITES DE PARCOURS

- DEJEPS mention Perfectionnement sportif
- Formations fédérales handisport et sport adapté
- Fonction de référent handicap au sein de sa structure

MÉTIER VISÉS

- Educateur sportif intervenant auprès de publics en situation de handicap
- Accompagnateur d'inclusion au sein d'organisations sportives
- Intervenant spécialisé en structure médico-sociale
- Référent handicap d'un club, d'une association ou d'une collectivité

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes:
Actions de formation
Actions de formation par apprentissage

UN ORGANISME CERTIFIÉ

Certificat Bureau Veritas Certification France n° **FR086220-1**, valable jusqu'au 20 janvier 2027. Educaterra est certifié sans interruption depuis le 21 janvier 2020.

Document non contractuel. La version en vigueur est celle publiée sur www.educaterra.fr.